



## AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2021, le Conseil a adopté le règlement suivant :

**Règlement numéro 410-1-2021** intitulé « Règlement modifiant le règlement concernant le contrôle des animaux numéro RM 410 afin d'y ajouter des dispositions relatives aux poules ».

Ledit règlement a pour objet d'ajouter des dispositions relatives aux poules et aux poulaillers afin de permettre l'élevage de poules pondeuses à des fins personnelles en divers endroits sur le territoire de la Ville.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et que toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau de la Ville, 11, rue Principale Sud, Sutton, durant les heures régulières de bureau. Toute personne intéressée peut aussi prendre connaissance du règlement adopté en cliquant sur lien suivant :

<https://sutton.ca/wp-content/uploads/2021/06/Reglement-RM-410-1-2021-final.pdf>

La version codifiée du règlement peut être consultée au lien suivant :

<https://sutton.ca/wp-content/uploads/2021/06/Reglement-RM-410-1-2021-final-verion administrative.pdf>

**DONNÉ** à Sutton, Québec, ce **10<sup>ème</sup>** jour du mois de **juin** de l'an **2021**.

*Jonathan Fortin, LL.B.*  
*Greffier*